



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL ACADÉMIQUE  
DES LANGUES RÉGIONALES du 7 décembre 2022**

Le conseil académique des langues régionales s'est tenu le 7 décembre 2022 au rectorat de l'académie de Bordeaux et en visioconférence, sous la présidence de Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités.

Étaient présents :

Au titre du collège des représentants de l'administration :

**M<sup>me</sup> MILLIARD**, IEN en charge des Langues vivantes et régionales, représentant **M<sup>me</sup> MALABRE** inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Dordogne, **M<sup>me</sup> PUECH**, chargée de mission occitan, représentant **M. BREVET**, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Landes, **M. PIGNON**, IEN chargé de mission Langues vivantes, représentant **M. LEMOINE**, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de Lot-et-Garonne, **M. PESTEL**, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques, **M. BIOLLEY**, directeur de l'INSPÉ, **M. MICHAUD**, directeur territorial du réseau CANOPÉ Nouvelle-Aquitaine, **M. SARPOULET**, IA-IPR de Lettres, chargé de mission en occitan, **M<sup>me</sup> DELPECH**, chargée de mission d'inspection en langue régionale basque, **M<sup>me</sup> BERNARD**, professeure des universités de langues en occitan, Université Bordeaux Montaigne, **M<sup>me</sup> COHERE**, IEN, chargée de la coordination de l'enseignement en basque — Pyrénées-Atlantiques, **M<sup>me</sup> BARBIER**, IEN chargée de la mission départementale Langues Vivantes Étrangères et Régionales, **M<sup>me</sup> AIT ALI**, enseignante maîtresse formatrice, École Magonty-Pessac.

Au titre du collège des représentants des établissements scolaires  
et des associations de parents d'élèves :

***Représentants des personnels enseignants :***

**M. PEYROUNY**, professeur certifié — Périgueux (24) au titre de la FSU,  
**M. Mc GREGOR**, professeur certifié — Bordeaux (33) au titre de la FSU,  
**M<sup>me</sup> LARRIÈRE**, professeure des écoles — Saint-Jean-de-Luz (64) au titre de l'UNSA,  
**M<sup>me</sup> QUEYSSELIER**, directrice école maternelle — Bayonne (64) au titre de FNEC-FP-FO,  
**M<sup>me</sup> DUPRET**, professeure de lycée professionnel — Bayonne (64) au titre de la CGT Éduc.

***Représentants des parents d'élèves :***

**M<sup>me</sup> PERRAULT**, FCPE (33).

Au titre du collège des représentants des collectivités locales et des mouvements associatifs :

**Représentants des mouvements associatifs :**

**M. GOROSTIAGA**, association SEASKA,  
**M. ETCHEBARNE**, association IKAS BI,  
**M<sup>me</sup> DETCHART**, association BIGA BAI,  
**M<sup>me</sup> UHALDE**, association EUSKAL HAZIAK,  
**M<sup>me</sup> RALU**, association Òc-Bi, Aquitània,  
**M. FLOURoux**, association Òc-Bi, Aquitània,  
**M<sup>me</sup> PÉMOULIÉ**, association CREO, Aquitània,  
**M. SALESSES**, fédération Aquitaine des *Calandretas*.

**Représentants des collectivités locales :**

**M. ARMAND**, conseiller régional délégué aux langues et cultures régionales,  
président de l'office public de la langue occitane,  
**M. GIRARD**, représentant **M<sup>me</sup> ANGLARD**, conseillère départementale de la Dordogne (24),  
**M<sup>me</sup> BEHOTEGUY**, conseillère départementale des Pyrénées-Atlantiques (64),  
**M. ELISSADE**, maire d'Ahetze.

Invités ou experts siégeant à titre consultatif :

**M. LE GALL**, secrétaire général,  
**M. TANGUY**, secrétaire général adjoint, DOSAP,  
**M. LAPORTE-FAURET**, IEN 64 chargé de l'enseignement de l'occitan,  
conseiller technique langue occitane,  
**M<sup>me</sup> FACONNIER**, CDP DSDEN 47,  
**M<sup>me</sup> PRÉPOINT**, directrice de la DSM,  
**M<sup>me</sup> GROS**, cheffe de bureau DGEP,  
**M. MOLINA**, chef de bureau DSM1,  
**M<sup>me</sup> DUSSERVAIX**, DSM1,  
**M. CAHUZAC**, chargé de mission politique, direction de la culture (CD33),  
**M. ITCAINA**, chargé de mission enseignement OPLB,  
**M<sup>me</sup> DUFAU**, directrice du centre IKAS,  
**M. IRAZOQUI**, chargé de mission pour les bilinguismes à la Direction Diocésaine  
de l'Enseignement Catholique 64,  
**M<sup>me</sup> ADAM**, représentant Monsieur BACCOU directeur APRENE,  
**M. OBISPO**, directeur adjoint de l'OPLB,  
**M<sup>me</sup> CHAROING RENAUDIE**, chargée de développement enseignement scolaire OPLB,  
**M. PEDEGERT-SALIOU**, association Òc-Bi, Aquitània.

Etaient excusés :

Au titre du collège des représentants de l'administration :

**M. HERZIG**, IA-IPR Allemand, coordonnateur du groupe des langues.

Au titre du collège des représentants des établissements scolaires et des associations de parents  
d'élèves :

**Représentant des établissements scolaires :**

**M<sup>me</sup> SENDERAIN**, professeure des écoles – Saint Palais (64).

**Représentant des associations de parents d'élèves :**

**M<sup>me</sup> MONPLAISI** au titre de la PEEP (33).

Au titre du collège des représentants des collectivités territoriales de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs :

**Représentants des collectivités locales :**

**M<sup>me</sup> SEMA VOINE**, conseillère départementale des Pyrénées-Atlantiques (64).

Invités ou experts siégeant à titre consultatif :

**M<sup>me</sup> CASTAY**, Adjointe au DRAIOLDS, rectorat de Bordeaux,

**M<sup>me</sup> DESLANDES**, Cheffe du pôle accompagnement et mise en œuvre des parcours d'orientation.

**Madame la Rectrice** ouvre la séance à 14h05 et rappelle l'ordre du jour :

1) Bilan de rentrée de l'année scolaire 2022-2023 :

- Occitan :
  - Bilan de rentrée des effectifs du premier et du second degré public et privé,
  - Recrutement et formation (*CRPE, CAPES, Agrégation, DCL, Dispositif Ensenhar*),
  - Bilan des ouvertures à la rentrée 2022.
  
- Basque :
  - Bilan de rentrée des effectifs du premier et du second degré public et privé,
  - Bilan des effectifs étudiants en université.

2) Perspectives et évolutions (Occitan et Basque) :

- Projet d'évolution de la carte des langues du premier et du second degré à la rentrée 2023.

3) Actions de l'office public de la langue occitane (OPLO)

**M<sup>me</sup> la Rectrice** souhaite la bienvenue aux membres du CALR, réunis pour faire le bilan de la rentrée scolaire 2022 et aborder les évolutions de la prochaine rentrée.

Elle donne la parole pour lecture des déclarations préalables :

**M<sup>me</sup> Queysselier** au titre de la FNEC-FP-FO

**M<sup>me</sup> Perrault** au titre de la FCPE 33

**M. Mc Gregor** au titre de la FSU

**M<sup>me</sup> Detchart** au titre de l'association BIGA BAI

**M<sup>me</sup> Ralu** pour Ôc-Bi

**Madame la Rectrice** souhaite que les termes de la circulaire relative aux langues régionales du 14 décembre 2021 soient utilisés dans cette instance. En effet, le terme d'enseignement bilingue désigne deux modalités, celle de l'enseignement à parité horaire et celle de l'enseignement dit en mode immersif. Elle indique que les travaux du Conseil supérieur des langues vivantes et du Collège des langues vivantes régionales portés par des scientifiques n'ont pas encore donné lieu à des publications, étant plutôt inscrits

dans la durée. Néanmoins, ils peuvent être saisis de questions précises qui sont à adresser au bureau des langues dirigé par M. Laurent Bergez au ministère.

Elle présente le projet de convention-cadre qui permettra ensuite de décliner des conventions bilatérales, soit en région académique, soit en académie. Ce projet devrait parvenir aux intéressés sous quinzaine. Il s'agit d'un projet qui concerne 4 régions, non encore finalisé, qui nécessitera ensuite une déclinaison avec les universités. Elle propose de relayer la demande de M<sup>me</sup> Ralu d'avoir une visibilité sur les enseignements proposés en occitan dans les établissements relevant du Ministère de l'agriculture. Elle rappelle que l'Académie de Bordeaux offre un soutien conséquent au CAP'OC avec deux postes et demi, la mention de ce soutien figure d'ailleurs dans le projet de convention-cadre.

**M. Armand** fait une présentation en quatre points :

– Le premier point concerne la nécessité d'avoir de la ressource enseignante pour déployer des cursus bilingues, d'où l'importance accordée aux dispositifs de formation et notamment au dispositif *Ensenhar*–Professeur. Afin que l'absence des professeurs bénéficiant de ce dispositif puisse être compensée, il réitère la demande de consolider et d'accroître le nombre de postes de remplaçants pour qu'ils passent de 10 à 13 ou 14. Il s'agit d'une demande d'autant plus prégnante que le dispositif *Ensenhar*–Étudiant ne forme pas suffisamment d'élèves enseignants.

– Le deuxième point concerne l'importance de doter tous les départements de conseiller pédagogique départemental en occitan pour coordonner la politique linguistique globale. En effet, leur présence assure un maillage territorial plus fin et un dépistage plus efficace des candidats au dispositif *Ensenhar*–Professeur.

– Le troisième point fait référence à la situation extrêmement difficile que connaît le lycée avec des effectifs qui sont très affaiblis ces dernières années. À cette fin, l'OPLO déploie de gros efforts avec le plan d'action lycée mis en place en 2020, mais reste toutefois en attente d'un retour de la DGESCO sur une demande exprimée depuis juillet 2021 de co-financement à hauteur de 90 000 euros.

– Le dernier point relève de la renégociation de la convention. La DGESCO s'était engagée à consulter les différents ministères avant d'en adresser une première mouture à l'OPLO qui se dit très attentif à ce point.

**M<sup>me</sup> Behoteguy** déclare que le président de l'OPLB a jugé collégialement opportun de faire un communiqué de presse en l'absence de réponse du ministère.

**Madame la Rectrice** confirme avoir échangé avec le cabinet sur les deux réponses attendues par l'OPLB et évoquées dans le communiqué. Le premier point porte sur les précisions d'ordre juridique concernant l'obligation faite au maire d'accompagner les parents d'élèves dont l'école de secteur propose un enseignement bilingue en mode immersif mais qui ne souhaitent pas ce type d'enseignement pour leurs enfants. Le deuxième point concerne la possibilité ou non de composer en langue basque lors de l'épreuve de sciences au brevet des collèges. Sur ces deux sujets, il lui a été indiqué que le cabinet souhaite pouvoir y répondre d'ici la fin de l'année.

**M<sup>me</sup> Behoteguy** ajoute qu'un autre point reste en attente, relatif au rendez-vous promis pour évoquer la réforme du lycée.

**Madame la Rectrice** note cette demande et propose de passer à l'approbation du PV de la réunion du 29 juin 2022. Les corrections suivantes sont formulées :

- en pages 4 et 5 : les propos de monsieur Curutchari sont prêtés à monsieur Malmose ;
- en page 4 : M. Salesses n'est pas d'accord avec les propos qui lui sont prêtés, il ne pense pas avoir dit « le conseil constitutionnel a réaffirmé l'importance des écoles en langue régionale ».
- en page 8 : M<sup>me</sup> Perrault indique que dans le 4<sup>e</sup> paragraphe son nom de famille et celui de Lucie Roulet sont mal orthographiés.

**Madame la Rectrice** propose à M. Salesses de transmettre par mail la phrase correcte.

## Bilan de rentrée de l'année scolaire 2022-2023 :

⇒ Basque :

**M<sup>me</sup> Delpech** succède à M. Saraillet sur le poste d'IA-IPR de Basque et commente un diaporama joint en annexe.

- Bilan de rentrée 2022 des effectifs du premier degré public et privé

Enseignement public : 5 761 élèves sont inscrits en enseignement bilingue, dont 5 129 élèves qui suivent un enseignement bilingue à parité et 632 en enseignement immersif, soit une augmentation de 110 élèves dans l'enseignement immersif par rapport à la rentrée 2021. On compte 108 écoles bilingues dont 23 qui proposent un enseignement immersif. L'enseignement de sensibilisation affiche des effectifs plutôt à la baisse mais au bénéfice de l'enseignement bilingue à parité ou immersif.

Enseignement privé : dans le privé confessionnel 2 362 élèves sont inscrits à la rentrée 2022 avec 525 élèves qui suivent un enseignement immersif contre 555 pour la rentrée 2021. Le privé associatif enregistre 2 638 élèves, les effectifs du privé sont plutôt constants.

Elle observe que malgré la déprise démographique du département 64, le nombre d'élèves suivant un enseignement bilingue à parité horaire ou immersif en premier degré est stable, voire augmente sensiblement essentiellement dans le public et le privé associatif.

Au total, dans le premier degré, toutes filières et types d'enseignements confondus, le nombre d'élèves s'élève à 11 028 élèves avec 182 écoles et deux annexes.

**M. Pestel** fait remarquer que la baisse des effectifs en sensibilisation est paradoxalement une bonne nouvelle puisque c'est effectivement un remplacement vers du bilinguisme.

- Bilan de rentrée 2022 des effectifs du second degré public et privé

**M<sup>me</sup> Delpech** reprend sa présentation. L'enseignement bilingue enregistre des effectifs toujours en augmentation pour le collège avec 1 282 élèves dans le public, 921 élèves pour le privé confessionnel et 1068 élèves pour le privé associatif.

Au lycée, les effectifs sont stables entre la rentrée 2021 et la rentrée 2022 pour le public et le privé confessionnel. Le privé associatif enregistre une hausse de 53 élèves.

L'enseignement facultatif en collège affiche des effectifs légèrement en baisse au bénéfice de l'enseignement bilingue à parité. En lycée, l'enseignement optionnel enregistre de petits effectifs, mais plutôt stables, avec 86 élèves dans le public et 116 élèves dans le privé confessionnel.

- Bilan de rentrée universitaire et INSPÉ

A cette rentrée, 94 étudiants ont fait le choix de poursuivre dans le supérieur des études de basque avec 27 élèves en licence, 23 étudiants en master, 32 étudiants en master MEEF 1<sup>er</sup> degré, 8 étudiants en master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, aucun étudiant cette année pour la préparation de l'agrégation puisqu'il n'y a pas d'ouverture de poste au concours et 2 étudiants en DU 2<sup>nd</sup> degré basque.

**M. Biolley** intervient pour corriger le nombre d'étudiants dans le master MEEF 1<sup>er</sup> degré, il est de 28 et non de 32, il s'agit d'étudiants positionnés à Pau.

- Évolution de la carte dans le 1<sup>er</sup> degré

**M<sup>me</sup> Delpech** fait part de l'absence d'ouverture bilingue à parité horaire à cette rentrée 2022. Par contre, une ouverture a été réalisée pour l'enseignement immersif, et des suites de scolarité ont été assurées.

- Évolution de la carte dans le 2<sup>nd</sup> degré

Une ouverture de DNL en EPS a été réalisée au collège Errobi de Cambo-les-Bains.

- Formation continue : elle concerne quatre enseignants du secondaire qui bénéficient d'une formation en langue basque dispensée par l'association AEK. M<sup>me</sup> Delpech observe que cette année il n'y a pas eu de formation lourde en lien avec l'université en raison d'un nombre trop faible de candidats, aussi cette formation a été mise en place directement par l'OPLB.

- Les moyens attribués représentent pour 2022 un total de 632,9 équivalents temps plein, soit 21,4 ETP de plus par rapport à la rentrée 2021.

**Madame la Rectrice** attire l'attention des membres sur la préparation de rentrée 2023 qui se fera dans un contexte où la loi de finances concernant les ETP dans l'Éducation nationale a déjà été votée pour 2023.

**M. Gorostiaga** demande à préciser si la réponse à venir concernant le brevet interviendrait avant la fin de l'année 2022 et si une réponse a été apportée par rapport au baccalauréat.

**Madame la Rectrice** confirme qu'il s'agit bien de l'année 2022 pour ce qui concerne le diplôme national du brevet. Concernant le baccalauréat, elle n'a pas connaissance d'une réponse en attente sur ce point car il n'y a pas d'évolutions particulières, par ailleurs ce sujet n'a pas été abordé lors de l'audience du 14 septembre dernier. Elle se propose de le relayer auprès du ministère.

⇒ Occitan :

**M. Sarpoulet** rend hommage à deux professeurs d'occitan disparus, M. Christian Rapin et M. Jean-Louis Latour. Il rappelle que lors des cinq réunions départementales qui se sont tenues des propositions ont été formulées et que cette instance permet de connaître si elles ont été suivies d'effet.

- Bilan de rentrée des effectifs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés public et privé

- 1<sup>er</sup> degré

Il s'agit d'une année importante avec 4 095 élèves qui suivent un enseignement bilingue, renforcé ou bien simplement un enseignement de langue dans le 1<sup>er</sup> degré. L'entaille de la Covid est en phase de rattrapage. Il précise qu'à la suite de la demande de l'OPLO et des collectivités, l'enseignement de sensibilisation dont bénéficient les écoliers est également affiché.

Il observe une légère baisse des effectifs de *Calandreta* depuis 2018, une stabilité de l'enseignement privé confessionnel et une augmentation importante de l'enseignement public dans le bilingue.

**M. Salesses** se félicite du travail mené en collaboration avec les comités départementaux de Dordogne et du Lot-et-Garonne, il remercie les DASEN d'y associer *Calandreta*.

- 2<sup>nd</sup> degré

**M. Sarpoulet** note que les effectifs sont dans l'ensemble sur une phase ascendante après le creux de la COVID avec néanmoins une différence importante entre une augmentation des effectifs pour le public, une baisse pour le privé et les effectifs de *Calandreta* qui restent stables. Il espère dans les années à venir une évolution positive des courbes.

Les évolutions et les effectifs en collège public connaissent une évolution importante dans le département des Pyrénées-Atlantiques, avec notamment un dispositif très efficace d'initiation généralisée dans deux collèges. Cette sensibilisation généralisée existe également dans le département de la Dordogne sous la forme d'un enseignement pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> pendant un trimestre, qui ensuite peuvent choisir en 5<sup>e</sup> de continuer.

**M. Pestel** précise qu'il s'agit d'un dispositif plus ou moins obligatoire en 6<sup>e</sup> et que dans la deuxième partie de l'année un point sera fait pour connaître les élèves qui souhaitent continuer.

**M. Sarpoulet** ajoute que les équipes ont besoin d'un soutien didactique et pédagogique afin que l'occitan ne soit pas isolé dans l'établissement avec cette sensibilisation, mais au contraire, puisse participer à des projets plus généraux.

#### Enseignement bilingue en collège public

Depuis 2018, le chiffre a été multiplié par quatre avec une évolution importante des élèves scolarisés en filière bilingue. Il observe que si l'exposition des élèves à la langue avec des DNL mathématiques ou histoire-géographie est performante, c'est toutefois moins vrai avec l'éducation musicale ou les arts plastiques pour lesquels il y a moins d'exposition à la langue.

#### Évolution des effectifs en lycée public

Les effectifs LVC et LVB sont globalisés avec une baisse régulière entre 2018 et 2021, une légère croissance se dessine depuis, qui réclamera une attention particulière dans les lycées publics.

#### Évolution de l'enseignement privé

Celui-ci affiche une baisse très importante avec des effectifs divisés par deux depuis 2017.

**M. Pestel** attire l'attention sur le gain de 50 élèves en occitan dans le premier degré alors même que le département des Pyrénées-Atlantiques enregistre une perte de 450 élèves dans le premier degré.

**M. Sarpoulet** confirme que malgré une déprise démographique dans l'Académie, les DASEN ont assisté à une augmentation des effectifs bilingues, parfois même sur des zones en déprise démographique assez sévère.

#### - Les moyens affectés à l'enseignement de l'occitan

Il précise que le premier degré privé regroupe à la fois *Calandreta* et le privé confessionnel. Les moyens complémentaires second degré représentent les moyens hors face-à-face pédagogique, ainsi pour le CAP'OC sont affectés deux ETP et demi : un ETP premier degré, un ETP second degré et un demi ETP provisoire pour l'année 2022.

#### • Recrutement et formation

M. Sarpoulet déplore l'absence d'inscrit à Bordeaux-Montaigne dans la licence culturelle, humaniste et scientifique qui, normalement, doit préparer les candidats du CRPE. Dans les cours du soir et à distance, 16 étudiants sont inscrits. Sur l'ensemble des autres enseignements d'occitan à l'université, il y a 26 inscrits qui ne sont pas des étudiants qui se destinent spécifiquement à l'enseignement de l'occitan mais qui dans leur futur métier, auront cette sensibilisation qui pourra être efficace. À l'UPPA, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, on compte 74 étudiants avec une option occitan dont 10 de niveau B1 sur lesquels on peut construire une pratique linguistique adaptée à la pédagogie. Sur les 3 années de licence, il y a 19 étudiants sur ce parcours de sciences qui peut préparer au CRPE. Sur la filière MEEF de l'INSPÉ on compte 2 étudiants en M1 et 3 étudiants en M2.

**M<sup>me</sup> Queysselier** relève qu'il y a des enseignants en disponibilité qui souhaitent rentrer dans le département et qui seraient intéressés pour suivre les formations. Toutefois, d'une part cette formation est payante et d'autre part ils ne peuvent pas la suivre du fait de leur statut de personnel en disponibilité. Cela pourrait être une piste de réflexion.

**M. Pestel** informe qu'un enseignant en disponibilité a été autorisé à suivre la formation à ses propres frais, mais sans garantie d'obtenir ensuite un poste, notamment dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

**Madame la Rectrice** rappelle que cet enseignant est destiné à enseigner en occitan car il s'agit d'un investissement extrêmement fort de part et d'autre.

**Monsieur Cahuzac** ajoute qu'il existe aussi des formations proposées par les universités de Bordeaux et de Montpellier pour l'apprentissage de l'occitan à distance.

**M. Salesses** regrette qu'il n'y ait pas une place plus importante accordée à des cursus universitaires, autres que la littérature occitane médiévale, qui attireraient peut-être davantage d'étudiants. Par ailleurs, il encourage à développer les options d'occitan présentes dans différentes filières car elles permettent de recruter des candidats avec un petit niveau de langue pour pouvoir ensuite les former pour pouvoir enseigner, c'est le niveau B2 qui est demandé.

**M. Sarpoulet** rappelle que l'université de Bordeaux 3 avait ouvert l'enseignement d'un DEUG d'occitan en 1992, qui a fermé faute d'inscriptions suffisantes.

**M<sup>me</sup> Charoing Renaudie** fait remarquer que des enseignants, essentiellement de l'Académie de la région parisienne, peuvent intégrer le dispositif *Ensenhar* sous réserve d'être en disponibilité ou d'obtenir un congé formation. Toutefois, il paraît difficile pour le recteur de l'Académie de Créteil d'accorder des congés formation à des enseignants qui seraient de fait absents une année et qui ensuite voudraient quitter l'Académie.

**M<sup>me</sup> Bernard** observe que ces faibles effectifs ne reflètent pas le travail effectué et rappelle que la licence et le master de Lettres-Occitan qui avaient été ouverts n'ont pu être maintenus par manque d'inscrits. Elle précise que la présence de cours de littérature médiévale dans ce master s'explique parce que c'est sa spécialité. Enfin, l'option présente dans la licence culture humaniste et scientifique d'occitan, permettant de former les candidats qui souhaitaient passer les concours de l'enseignement, n'attire aucun inscrit depuis 3 ans.

**M. Biolley** rappelle qu'avant la rentrée 2021, il n'y avait pas de parcours bilingue mais simplement une option occitan localisée sur Périgueux et une option basque localisée à Pau. Afin de promouvoir un pôle de langues vivantes régionales, 3 leviers ont été proposés :

- le premier levier consiste à rapatrier l'occitan à Pau pour créer un véritable pôle de langues vivantes régionales,
- le deuxième remonte à 2020 lorsque les maquettes de formation de basque et d'occitan ont été totalement repensées de façon à ce qu'elles puissent répondre au mieux au besoin,
- le troisième a été de proposer un parcours de formation plutôt qu'une option, afin que ce parcours apparaisse dans toutes les plateformes de candidature. Ainsi, lorsqu'un étudiant veut s'inscrire dans le MEEF premier degré à Pau, il aura le choix entre le parcours classique, le parcours bilingue Français-Basque et le parcours bilingue Français-Occitan. Cette méthode est plus efficace en termes de visibilité, avec le choix donné sur la plateforme de candidature. Il ajoute qu'une formation en MEEF premier degré à l'INSPÉ de l'Académie de Bordeaux représente 850 heures de formation ventilées sur deux années. Il s'agit de formations qui sont très lourdes avec, pour les parcours bilingues un surplus de 44 heures, soit 894 heures de formation sur les deux années, dont 246 heures de langue régionale.

Il convient que sur l'occitan il y a une vraie question concernant les effectifs, malgré les efforts fournis, car il existe une formation en occitan à Tarbes qui peine également à recruter des étudiants.

**Madame la Rectrice** demande quel est le niveau requis dans la langue pour accéder à ce parcours. Elle évoque l'intérêt pour les étudiants de s'inscrire dans un collectif plus important même si la zone de vacances n'est pas la même, elle souhaite connaître la vision du département des Pyrénées-Atlantiques quant à une possible mutualisation des deux sites de formation de Tarbes et de Pau.

**M. Biolley** répond que la plupart des étudiants ont de bonnes notions.

**M<sup>me</sup> Laplèche** répond que le département accorde un vrai intérêt et soutien à l'installation de ce parcours MEEF, mais qu'il y a peu d'inscrits. Les étudiants peuvent avoir des envies spécifiques et souhaiter s'inscrire au CRPE dans différentes académies. Elle s'interroge sur la manière de mutualiser ces deux formations plutôt que d'avoir deux formations de qualité sur un lieu à quelques kilomètres.

**Madame la Rectrice** convient que la question de la mutualisation de la formation doit être posée pour définir des modalités plus efficaces pour les deux académies de Toulouse et Bordeaux.

**M<sup>me</sup> Laplèche** approuve, l'idée était d'avoir un triptyque avec Périgueux. Quand un département avait soutenu l'installation de ce parcours MEEF à l'INSPÉ à Pau, l'enjeu était d'envisager que les enseignants de *Calandreta* puissent être formés en même temps. L'idée était d'avoir une formation large avec les Basques et les Occitans, toutes filières confondues, de façon à créer des dynamiques pédagogiques et de réflexion entre de jeunes enseignants.

**M. Biolley** ajoute que cette réflexion d'une mutualisation entre différents sites de l'INSPÉ de l'Académie de Bordeaux est à l'étude. Toutefois, elle se heurte à une difficulté de calendrier et d'emploi du temps ainsi qu'à des enjeux différents selon les départements. Une mutualisation entre l'INSPÉ de Bordeaux et l'INSPÉ de Toulouse est extrêmement complexe, sachant que des mutualisations existent déjà et qu'à celles-ci il faudrait rajouter une mutualisation des sites. Le peu d'inscrits en occitan ne permet pas une dynamique de groupe associée à la formation, comme c'est le cas en basque.

**M. Cahuzac** constate qu'il y a moins de candidats que de postes au concours professeur bilingue occitan. Le département le plus dynamique étant le Béarn, il y a plus de candidats qui, une fois nommés en Gironde ou en Lot-et-Garonne, essaient de revenir dans le Béarn.

Il suggère d'aller en amont à la rencontre des candidats élèves pour leur proposer la solution d'aller se former à Pau. Il relève que s'il existe plusieurs sites c'est aussi parce qu'il y a plusieurs dialectes, le site de formation de Tarbes forme plutôt sur le gascon qui est parlé sur l'académie de Toulouse alors que le languedocien l'est davantage sur l'académie de Bordeaux.

**M. Armand** soulève deux interrogations, l'une concerne la pertinence de disposer de deux centres de formation avec une grande proximité, l'autre concerne le manque d'attractivité de ces formations en général. Il demande si cet état de fait se dégrade, ou si ces formations ont toujours connu une attractivité très limitée.

**M<sup>me</sup> Laplèche** annonce le chiffre de deux à trois étudiants, malgré ce faible nombre elle considère qu'une dynamique de linguistique est créée avec le CAP'OC puisqu'il y a une unité de lieu entre l'INSPÉ et le CAP'OC à Pau. Elle demande de laisser à cette formation le temps de s'installer. Elle évoque la demande l'ouverture d'une option occitan sur la formation PPPE installée au lycée Louis Barthou à Pau.

**M<sup>me</sup> Adam** intervient au nom de l'établissement APRENE situé à Béziers dans l'Académie de Montpellier, chargé de la formation initiale des enseignants du réseau des établissements associatifs d'enseignement immersif *Calandreta*. Elle précise que leur établissement est en contact avec l'INSPÉ de Montpellier et de Tarbes. Elle souhaite savoir si la commission académique prévue qui devait convier les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur pour déterminer les besoins et le nombre de jours de formation a eu lieu car APRENE n'y a pas été convié. Elle demande comment remédier à cela et comment l'établissement APRENE peut avoir accès à la plateforme d'évaluation COMPAS.

**Madame la Rectrice** répond qu'elle n'a pas d'informations à ce sujet mais que cela peut être regardé avec l'OPLO.

**M. Girard** fait savoir que sur l'INSPÉ de Périgueux il a été proposé en 2021 une sensibilisation en dehors de la maquette de 25 heures et que le département est prêt à travailler avec l'INSPÉ et l'Office public pour étoffer la demande. La communication n'est pas passée cette année parce qu'il y a eu un changement de directeur. Les étudiants qui s'inscrivent à Périgueux n'ont pas du tout connaissance de l'enseignement bilingue. Il réitère son intérêt pour qu'il y ait une réflexion entre l'INSPÉ de Périgueux et de Pau pour que les étudiants des deux sites puissent communiquer afin de se sentir un peu moins isolés. Il demande si l'académie de Limoges a connaissance de cette sensibilisation au sein de l'INSPÉ de Périgueux et de quelle manière les échanges peuvent être optimisés avec cette académie.

**M. Biolley** déclare que les effectifs en basque sont stables mais que pour l'occitan ces effectifs restent très bas depuis de nombreuses années. C'est également le cas à l'INSPÉ de Tarbes. Il soulève la problématique des étudiants qui s'inscrivent en langue basque dans le cadre d'une stratégie visant à rester dans le 64.

**Madame la Rectrice** ajoute que cette situation justifie la grande attention accordée au dispositif *Ensenhar* qui demande aux professeurs concernés de s'engager. Elle demande aussi de veiller à ce que la communication passe bien en Dordogne et de travailler avec l'INSPÉ qui reste ouvert à toutes les avancées.

**M. Sarpoulet** confirme qu'il n'y a pas de site dans l'académie de Limoges, ni dans l'académie de Poitiers pour se former sur le limousin. Concernant l'attractivité des concours d'enseignement, il tient à préciser que le nombre d'inscrits a augmenté cette année au CRPE en occitan, alors que les inscriptions au concours sont stables pour le CRPE non spécifique.

- CRPE, CAPES, Agrégation et DCL

L'année dernière 17 postes ont été mis au concours du CRPE mais aucun n'a été pourvu, or sur le terrain il y a un réel besoin de 17 personnes. C'est pourquoi, le repérage des candidats peut être intéressant pour trouver des ressources éventuelles de contractuels si ces candidats ne se représentent pas.

Pour la première fois dans l'histoire du CAPES d'occitan qui existe depuis 1992 un poste sur les quatre offerts n'a pas été pourvu. À l'agrégation, un poste a été offert l'année dernière avec un admis. Cette année, l'agrégation de Langues de France Occitan–Langue d'oc est ouverte à nouveau.

Concernant le DCL, Diplôme de Compétence en Langue, ce dispositif est très dynamique avec 25 candidats inscrits l'année dernière. C'est un diplôme qui permet de valider le niveau des candidats du niveau A2 au niveau C1 et qui certifie la compétence des candidats qui passent notamment par le dispositif *Ensenhar*.

- Dispositif *Ensenhar*

Cette année, tous les candidats qui se sont présentés au dispositif *Ensenhar*–Étudiant ont été retenus car ils étaient d'une très bonne valeur.

Le dispositif *Ensenhar*–Professeur a rassemblé 70 participants lors d'une visioconférence de présentation, 10 stagiaires ont été sélectionnés pour suivre la formation. L'Académie de Bordeaux fait un effort considérable afin de pouvoir former ces professeurs qui sont absolument indispensables sur le terrain. Pour la première fois, cette année un stage d'une journée est mis en place pour tous les bénéficiaires du dispositif *Ensenhar*–Professeur afin de pouvoir continuer leur formation et faire un retour d'expérience.

- Bilan des ouvertures à la rentrée 2022

- 1<sup>er</sup> degré

Des ouvertures ont été réalisées dans 4 écoles : 1 en Dordogne, 2 dans les Landes et 1 dans les Pyrénées-Atlantiques avec 3 enseignements bilingues et 1 enseignement renforcé.

- 2<sup>nd</sup> degré

5 ouvertures en option facultative ont été réalisées : 2 en Dordogne, 1 dans les Landes et 2 dans les Pyrénées-Atlantiques. Deux enseignantes se sont formées grâce au dispositif *Ensenhar*.

**M. Pestel** se félicite de l'ouverture réalisée à Sauveterre-de-Béarn grâce au travail conjoint 1<sup>er</sup>-2<sup>nd</sup> degré, avec des acteurs motivés et un travail d'accompagnement. Il insiste sur la pertinence d'ouvrir des sites où il y a un potentiel plutôt que de perdre des moyens.

**Madame la Rectrice** insiste sur la nécessité de viser l'efficacité. L'intérêt du collectif de formation pour les professeurs est aussi vrai pour les élèves. Ces éléments nourrissent les réflexions des membres du CALR.

**M. Pestel** explique qu'un travail remarquable de cartographie a été réalisé par l'OPLD sur l'offre départementale, il permet de pointer les endroits où il y a une absence d'offre. Ainsi, un secteur où il n'y avait rien, a été alimenté en ouvrant sur Sauveterre-de Béarn.

**M<sup>me</sup> Ralu** ajoute que cette visibilité du parcours jusqu'au lycée permet d'aller au plus près du territoire.

- Actions de formation

**M. Sarpoulet** annonce qu'en 2022-2023, un stage inter-degrés va avoir lieu dans les Landes ; un deuxième stage est mis en place sous la même forme en Dordogne, avec un travail sur la culture et sur la langue. C'est la première fois que l'Académie de Bordeaux et l'Académie de Limoges partent sur l'idée d'un stage inter-degrés et inter-académique qui réunit pendant trois jours des enseignants premier degré et second degré.

Un stage est également ouvert sur l'usage du matériel second degré proposé par le CAP'OC, notamment autour de la chanson du roman de Renart, qui permettra l'accueil des élèves bilingues. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'élèves pour ouvrir une filière bilingue en collège, il s'agit néanmoins de leur fournir un enseignement qui leur permette de progresser en langue.

Un autre stage, nommé *Ensenhar* N+1, N+2 ou N+3, vise à regrouper tous les stagiaires enseignants professeurs, afin de continuer la dynamique de l'apprentissage de la langue et qu'ils ne se sentent pas isolés chacun de son côté.

Un stage *Mare Nostrum* permet de lier l'apprentissage du latin et d'une autre langue européenne.

Un stage de formation de formateurs permet de regrouper les enseignants lorsqu'on a besoin de mettre en place des actions.

**Madame la Rectrice** annonce qu'elle doit quitter la réunion et qu'elle se fera le relais auprès de la DGESCO de la demande de l'OPLD relative au cofinancement pour l'action lycéenne.

**M. Armand** propose que le travail de cartographie engagé par le 64 soit dupliqué dans les autres départements.

**M. Salesses** regrette que ce CALR constitue un bilan de l'année écoulée, alors que dans les comités techniques départementaux, on en est à la phase de demande des moyens pour 2023.

Il demande si une formation *Mare Nostrum* est prévue pour des ouvertures de dispositifs à la rentrée prochaine, avec, en cible, un lieu test par département.

**M. Sarpoulet** confirme cette cible et précise que cette formation est en phase de réalisation à partir des savoir-faire qui ont déjà pu être développés, avec l'objectif de lancer une dynamique dans un établissement autour des langues romanes.

**Madame la Rectrice** indique que le CALR n'est pas une commission qui aborde la question des moyens.

**M. Tanguy** ajoute qu'un dialogue se noue avec le ministère sur l'évolution des moyens avec une réponse à venir au cours de l'année scolaire.

**M. Salesses** précise qu'il ne s'agit pas d'ouvrir une négociation, mais de valider ce qui était dit à l'échelle de chaque département, de voir où en sont les objectifs et les besoins, et de pouvoir en avoir un retour au prochain CALR, où là, effectivement, les décisions auront peut-être été prises entre-temps.

**M. Michaud** présente le CAP'OC qui est dans une période de transition avec une priorisation de ressources utiles à l'enseignant et aux étudiants. Le CAP'OC dispense quelques heures d'intervention à l'INSPÉ autour du développement de la langue occitane et est aussi un appui à l'inspection pédagogique. Il souligne qu'une attention est portée au bénéfice de la langue avec une articulation étroite entre la politique régionale linguistique et les moyens alloués au CAP'OC.

**M<sup>me</sup> Perrault** souhaite proposer un établissement sur Langon pour un parcours de formation *Mare Nostrum*, avec une vraie demande des familles mais qui présente pour l'instant de réels blocages.

**M<sup>me</sup> Ralu** alerte sur le département de la Gironde où 3 sites sur 4 sont en grande difficulté de personnels enseignants 1<sup>er</sup> degré, elle demande l'appui de M<sup>me</sup> la Rectrice pour qu'un soutien soit mis en place au niveau de la formation enseignante.

**M<sup>me</sup> Barbier** déclare qu'un travail est mené avec l'OPLD pour savoir combien de possibilités seront offertes et qu'un dialogue s'engagera alors avec M<sup>me</sup> la Rectrice.

**M. Pestel** suppose que le gros effort consenti par M<sup>me</sup> rectrice en autorisant 10 départs sera maintenu. Il rappelle toutefois qu'au vu des prévisions d'effectifs nationales, avec une perte de 60.000 élèves et 90.000 l'année suivante, les chiffres pourraient être différents par la suite.

### **Actions de l'office public de la langue occitane :**

**M. Obispo** présente les actions menées par l'Office :

- la mise en œuvre pour la seconde année du plan d'action lycée afin de tenter de pallier le déficit d'élèves,
- le renouvellement de l'opération d'une revue culturelle qui s'adresse aux élèves de troisième et de lycée,
- l'élargissement du dispositif Libe-Libre ! à l'échelle inter-régionale. Il s'adresse désormais aussi aux élèves du 2<sup>nd</sup> degré avec un montant qui est passé à 15 euros par élève,
- un dispositif expérimental avec les lycéens ambassadeurs, consistant pour des lycéens volontaires à recueillir les avis de leur communauté lycéenne sur les productions,
- le renouvellement du dépliant en lycée et la création d'un nouveau dépliant dédié entièrement à la valorisation des métiers liés à l'occitan,
- la journée de liaison collège-lycée qui rassemble à la fois les élèves des collèges et des lycées des Landes et des Pyrénées-Atlantiques,

- la reprise d'un site « Occitan, études et métiers » en lien avec l'ONISEP et la FELCO (Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc), visant à valoriser les débouchés professionnels liés à l'apprentissage de l'occitan,
- la création d'un jeu d'évasion pédagogique pour permettre aux élèves de découvrir la langue occitane.

Il évoque rapidement le dispositif *Ensenhar*–Professeur avec dix stagiaires pour l'académie, et une action plutôt volontariste d'un point de vue budgétaire pour *Ensenhar*–Étudiant puisque toutes les demandes ont été acceptées.

Il passe à la présentation du GRAF, Groupe de Recherche–Action en didactique bilingue sur les Fondamentaux, dont l'objectif est de pouvoir travailler à l'application didactique des spécificités de l'enseignement bilingue rapportées à différentes matières et dont l'ensemble des données vont être mises en ligne pour pouvoir être partagées par les enseignants. Sur les subventions, il cite les réseaux Òc-Bi, Canopé–CAP'ÒC, APRENE qui est le centre de formation des enseignants de *Calandreta*, et la Fédération Régionale des *Calandretas* d'Aquitaine.

En termes de perspectives, il s'agit principalement de consolider les actions en place, sachant que la continuité du plan d'action lycée est liée à l'obtention de l'enveloppe budgétaire sollicitée auprès de la DGESCO. Le dispositif *Ensenhar*–Professeur reste expérimental avec un travail sur l'information, qui nécessite d'être améliorée.

**M. Armand** rappelle que l'OPLO reste en attente de la première version de la convention-cadre à laquelle tous les acteurs concernés ont travaillé : associations, collectivités locales et Éducation nationale. Viendra ensuite la déclinaison académique d'ici le mois de juin 2023. Il précise que les conventionnements spécifiques seront reproduits, puisqu'ils existaient déjà, avec Òc-Bi, *Calandreta* et Canopé–CAP'ÒC.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30.

La rectrice de l'académie de Bordeaux

M<sup>me</sup> Anne BISAGNI-FAURE



La secrétaire de séance

M<sup>me</sup> Valérie DUSSERVAIX



## Déclaration FNEC-FP-FO au CALR du 7 décembre 2022

La FNEC FP FO souhaite renouveler sa demande de retrait de la circulaire des langues régionales de décembre 2021 au regard de son caractère anticonstitutionnel. Le pas franchi consistant à exclure totalement des écoles publiques l'enseignement en français est inacceptable, c'est l'indivisibilité, l'unité, l'égalité, la laïcité qui sont atteintes.

Les familles se voient confiées, l'enjeu et la responsabilité de faire le choix culturel du mode d'enseignement : apprendre en français ou apprendre en langue régionale, une langue excluant totalement l'autre !

La FNEC-FP-FO le réaffirme, le français langue de la République s'apprend à l'école. La maîtrise du vocabulaire, de la syntaxe, de l'orthographe, de la grammaire, de la conjugaison qui sont indispensables à la construction, à l'expression orale et écrite de la pensée s'apprennent à l'école et ce dès le plus jeune âge. Le bain de langage de la récréation, du périscolaire, en famille, si riche soit-il, ne remplace pas cet apprentissage. Le registre de langue est différent d'une famille à l'autre, l'utilisation de la parole aussi. Imposer de choisir le mode d'enseignement, c'est nier l'impact de ces disparités, c'est creuser les inégalités, c'est agir contre les principes de l'école publique. De fait, il y a bien un constat d'une ségrégation sociale dans les écoles, les classes unilingues concentrant les difficultés sociales, médicales et scolaires.

En Nouvelle Aquitaine, les ministères de de l'Education Nationale, de la Culture, de l'Intérieur, la Région, les départements, les communes ont fait de la promotion des langues régionales une priorité. Les investissements financiers et humains, particulièrement dans le département des Pyrénées-Atlantiques, sont sans commune mesure avec ce qui se fait ailleurs. Ces investissements ne touchent qu'une partie des élèves, ceux qui bénéficient de l'apprentissage des langues régionales. Il y a un traitement inégalitaire qui impacte les plus fragiles. C'est un état de fait que la FNEC-FP-FO dénonce.

Concernant les personnels, nous alertons aussi sur le plan social massif qui se prépare avec la poursuite des ouvertures bilingues et le recours à l'immersif. Nous alertons sur l'impact direct vis-à-vis des demandes de mutation des collègues qui ne peuvent pas rentrer dans nos départements.

- Pouvez-vous nous dire combien de fléchages de postes il y aura dans le second degré ? Quelles matières sont concernées?
- Combien de fermeture de postes en français il y aura dans le premier degré si les ouvertures de pôles bilingues et d'enseignement immersif sont envisagées effectuées ?

La FNEC-FP-FO est favorable à la promotion des langues et cultures régionales mais cette promotion doit s'adresser à tous les élèves sans distinction. A la politique quantitative d'ouvrir toujours plus, nous demandons les ouvertures qualitatives afin d'améliorer l'existant en allégeant les effectifs des classes.

C'est pourquoi la FNEC-FP-FO se prononce contre l'enseignement immersif et demande :

- L'arrêt des ouvertures des pôles bilingues avec, en lieu et place, le développement de l'enseignement d'initiation ou d'enseignement renforcé afin que partout les élèves puissent apprendre une langue régionale.
- Le financement de l'accès aux lieux culturels, spectacles pour tous les élèves et non uniquement pour les élèves inscrits dans le bilingue.

La FNEC-FP-FO vous remercie pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO  
Olivia Queysselier

## Déclaration de la FCPE 33 – CALR du mercredi 7 décembre 2022



Madame La Rectrice,

Mesdames et Messieurs les membres du CALR,

En prévision de l'élaboration des documents Affelnet des futurs élèves de 6<sup>o</sup> de la filière bilingue, nous proposons aux services concernés notre aide et nos conseils pour apporter des modifications sur ces derniers afin de renseigner le plus clairement possibles les familles. Nous demandons une nouvelle fois que les enfants bilingues hors secteur du collège où sont proposées les DNL en occitan puissent être affectés directement sur ces établissements (sans devoir demander une dérogation). Cela permettrait par ailleurs de ne pas mettre en difficulté, à la fois financière et matérielle, les élèves pour l'accès au transport scolaire.

La question de la possibilité pour les élèves bilingues d'accéder aux parcours euro et au latin est une nouvelle fois posée car cela n'est malheureusement toujours pas possible dans certains établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré alors que l'institution a promis avec la filière bilingue l'accès aux langues et aux différents parcours. Il y a un énorme risque faute d'accès à ces parcours de voir des élèves abandonner la filière bilingue. Nous demandons toujours l'ouverture d'une deuxième DNL en SVT au collège Jules Ferry de Langon.

Nous nous inquiétons par ailleurs des ressources humaines qui ne permettent pas de pérenniser les ouvertures récentes de filières bilingues comme à Bègles.

Nous demandons qu'un conseiller pédagogique occitan soit nommé dans le 1<sup>er</sup> degré afin d'accompagner les enseignants et en particulier en année de titularisation.

Nous avons appris que des certifications A2 et A1 avaient été attribuées par le passé aux élèves occitanistes dans le cadre de l'option dans le département de la Dordogne. Est-ce que cela a été poursuivi ? Est-ce que cela peut être étendu sur le département de la Gironde ?

Enfin, nous demandons de nouveau au nom de la FCPE 33 à participer aux comités techniques en amont des CALR.

Je vous remercie, Madame La Rectrice, pour l'attention que vous aurez porté à notre déclaration.

Mme Sonia PERRAULT  
Représentante FCPE 33 et Présidente de la FCPE Langon

**Déclaration de la FCPE 33 – CALR du mercredi 7 décembre 2022**

**Déclaration FSU  
CALR du Rectorat de l'Académie de Bordeaux  
Mercredi 7 décembre 2022**



Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs,

En préambule nous constatons que la tenue du CALR se déroule en pleine période d'élections professionnelles. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est un moment de mobilisation intense pour les syndicats. Dans ce contexte, nous avons du mal à interpréter cet état de fait. Est-ce dû à un manque de considération accordé au CALR, ou au peu de valeur attribué aux élections des représentants du personnel ?

Après cette mise au point, nous aborderons le problème de la future réforme des collèges. Lors des dernières réformes Belkacem des collèges et Blanquer des lycées, le ministère n'a pas ou peu tenu compte de l'enseignement des langues régionales. La réforme des collèges avait fait fi des conventions qui donnent un statut à part aux options de LVR et mis en concurrence dans les DGH ces dernières avec les autres options, en particulier avec le latin et le grec.

La réforme des lycées nous a fait naviguer à vue pendant trois ans. Le type d'épreuves comme les coefficients dédiés aux LVR ont été plus que fluctuants. Nous demandons que la nouvelle réforme des collèges actuellement en préparation prenne cette fois bien en compte l'enseignement des LVR et le respect des conventions qui les lient.

En ce qui concerne le premier degré notre syndicat réclame toujours une dotation spécifique, seule solution permettant l'ouverture de nouvelles filières bilingues dans les conditions les plus favorables au développement de pratiques plurilingues dans l'école publique.

Au delà des bonnes intentions, dont nous prenons note, nous attendons des preuves concrètes de la nouvelle orientation concernant les langues régionales. Nous voulons des moyens pour le premier et deuxième degré, des directives non sujettes à interprétation sur les examens en LR, un recrutement conséquent de titulaires, une formation à long terme d'enseignants en occitan et en basque de manière à pallier le manque de ressources humaines.

Les filières bilingues et immersives de l'Education Nationale doivent être enfin renforcées et développées, conformément aux attentes des enseignants, des parents d'élèves et des élus.

Il faut améliorer le recrutement des enseignants en langue régionale en redonnant de l'attractivité à la profession.

La circulaire du 14 décembre 2021, bien que spécifiant que les élèves ayant suivi le cursus bilingue peuvent présenter au baccalauréat des épreuves en langue régionale, fait l'objet d'une interprétation restrictive par le Ministère de l'Education Nationale.

Nous sommes convaincu.e.s que le temps est enfin venu de développer des filières bilingues avec une politique volontariste se déclinant en termes d'anticipation, d'incitation de manière à augmenter le vivier d'enseignant.e.s formé.e.s en occitan ou en basque, créant en nombre suffisant des postes d'enseignant.e.s bilingues pour assurer tout type d'enseignement dans le premier et le second degré, développant les DNL de manière à atteindre une véritable parité horaire et permettant aux élèves de passer leurs examens en basque ou en occitan, garantissant ainsi le développement réel des filières et la cohérence des parcours.

**Pour la FSU, les représentants des personnels :**

**Cécile Senderain, Martial Peyrouny, Kei McGregor**

## CALR du 07 décembre 2022

Madame la Rectrice, Arratsalde on, bonjour,  
Bonjour à toutes et à tous.

Le gouvernement doit reconnaître nos langues et leur donner un meilleur statut, il se doit de reconnaître la richesse du plurilinguisme. Faut-il répéter que l'État se doit de donner plus de moyens ? Est-ce que l'académie de Bordeaux demande plus de moyens ? Défend-elle aussi un statut pour nos langues dans l'intérêt des familles ?

Ceci étant dit, nous voudrions aborder trois problématiques aujourd'hui.

1) A force de mobilisations et toujours sans statut officiel, les choses évoluent tout doucement, parfois elles régressent, parfois elles avancent et nous espérons que dans cette académie, vous comprenez nos demandes et que vous ferez avancer les discussions au sein de l'Éducation Nationale, notamment sur la question des examens. Outre l'H-G et les mathématiques, est-ce que vous allez valider le fait de pouvoir passer les autres matières en langue basque? Et concernant le bac, quelles sont les nouvelles?

2) Cette année, en suivant le guide à l'attention des porteuses de projets d'enseignement en immersion, le nombre de demandes est encourageant. Mais plus il y aura de demandes, plus il faudra d'enseignantes (ou d'enseignants) en capacité d'exercer, ce qui veut dire que l'Éducation Nationale doit former et payer ces formations, sans oublier de mentionner le problème actuel des postes de remplaçantes (ou remplaçants) qui ne sont pas assurés en basque. Avez-vous un plan de remplacement et de formation ainsi que des moyens de former des enseignantes (ou enseignants) ? J'attire votre attention sur un cas concret : au collège Xantako, à Saint jean de luz, l'EPS n'est pas assuré en basque suite à l'impossibilité de remplacement de l'enseignant en langue basque.

3) Dans l'enseignement public, ce que vous qualifiez d'immersion n'est pas de l'immersion, il faut être précis dans les termes car cela porte à confusion, les parents ont du mal à comprendre. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut changer de vocabulaire. Un enfant entrant dans une école maternelle publique où 100% de l'enseignement se fait en euskara n'est pas en immersion. Sur une semaine, moins de 24 heures du temps de l'enfant se fait en euskara, soit 14,3% du volume horaire sur une semaine. L'appellation de la filière bilingue par méthode dite immersive n'est donc pas adaptée.

Merci de votre écoute.

Lucie Detchart  
Coordinatrice Biga Bai



Òc-Bi

association pour le bilinguisme français-occitan  
dans l'enseignement public

## Préparation du CALR du 07/12 à Bordeaux

### Propos liminaires de l'association Òc-Bi

Tout d'abord, je voudrais adresser toutes nos remerciements et nos félicitations à l'ensemble des services du Rectorat et de l'OPLo pour la réussite du dispositif « Ensenhar professeur » qui est aujourd'hui le levier majeur du développement de l'enseignement bilingue dans l'académie de Bordeaux.

Pourriez-vous nous donner des nouvelles de l'accord cadre qui devait, selon le calendrier établi entre la DEGESCO et l'OPLo, être proposé en juin ? Nous savons que les rectorats et certaines DSDEN y ont travaillé, pouvez-vous nous dire si cette première version de travail interne à l'Education nationale va bien s'enrichir des échanges avec l'office public et les autres partenaires et quand les conventions seront réellement établies ?

Est-il envisagé que d'autres ministères soient signataires de la convention cadre :

- notamment l'enseignement supérieur ? il nous semble impératif que, à minima, l'INSPE d'Aquitaine soient partie prenante. Si ce n'était pas le cas, Madame la rectrice, pouvez-vous intervenir pour demander l'intégration de l'INSPE à la réflexion en cours ?

- mais aussi le ministère de l'agriculture, ce qui ouvrirait de nouvelles perspectives

Enfin, plus particulièrement sur cette académie :

Dans le cadre de l'extension de l'offre d'enseignement au plus grand nombre d'élèves prévue par la loi pour aller de l'avant sereinement et efficacement, nous appelons de nos vœux un plan de développement pluriannuel qui décline la stratégie académique, en complément des conventions et en concertation avec les partenaires. Nous allons suggérer ici, si vous le permettez, quelques axes de réflexions.

Il nous paraît souhaitable d'établir :

- **Une étude d'anticipation des besoins à partir des bassins de lycées** stratégiquement intéressants pour un développement ou une continuité de façon à
  - Impliquer l'ensemble des personnels dans la préparation
  - Mettre en lumière les besoins en formation
  - Travailler avec les lycéens pour réamorcer une appétence pour l'apprentissage de et en occitan afin d'encourager la naissance de vocations. Le plan lycée de l'OPLo avec des « ambassadeurs » serait idéal pour conforter cette réflexion.
  
- **Un plan de formation, peut-être interacadémique, avec une augmentation significative du financement des dispositifs académiques par le Ministère** pour mettre en adéquation la proposition d'enseignement en langue régionale et les moyens humains nécessaires qui viennent abonder :
  - Les postes mis à la disposition du dispositif Ensenhar professeur
  - Les postes du Capoc
  - Des postes supplémentaires au CAPES ouvert à de nouvelles bivalences

*Pour limiter les différenciations injustifiées entre nos langues et entre les académies*

○ **Une révision du CRPE, je crois savoir qu'une réflexion est en cours...**

Il serait bon de

- Stabiliser le concours en L2 ou M1, mais arrêter de mettre les étudiants dans de telles difficultés au moment où les enseignants manquent partout
- Relancer une véritable formation (idéalement, en deux ans, comme le demande les syndicats)
- Mettre en place une option langue régionale (au moment où à tous les niveaux, on nous renvoie à l'indépendance des décisions de gestion, les équipes, les principaux, les proviseurs, pourquoi pas les académies ? ...)
- Rétablir les concours départementaux

○ **Un plan de formation spécifique pour les conseillers pédagogiques en langue régionale**

Nous constatons, en effet, une étroite corrélation entre l'absence de CPD bilingue dédié au suivi du dossier langue occitane et les écueils rencontrés par les départements de la Gironde et de la Dordogne, du Lot et Garonne pour identifier de nouveaux enseignants à accompagner vers une habilitation ou le dispositif « Enseigner professeur », pour le suivi de la qualité linguistique des enseignants, accompagnement culturel des classes...

Merci madame la Rectrice de bien vouloir répondre à nos questions.

Martine Ralu, pour l'association Òc-bi